

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF2586

présenté par
M. Ben Cheikh, rapporteur

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	500 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	500 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapporteur spécial souhaite proposer un montant alternatif à l'amendement n° II-CF1691. Il propose d'allouer 500 000 euros au centre de crise et de soutien (CDCS) qui ne dispose que d'un budget de 5,29 millions d'euros dont 1,5 million d'euros au titre de la gestion de crises au sens strict.

Le CDCS a montré toute son efficacité au cours des crises récentes. Toutefois, alors que celles-ci tendent à se multiplier (Ukraine, Soudan, Niger, Israël-Palestine, Haïti...) et que le coût des évacuations de nos ressortissants s'accroît, il semble nécessaire de renforcer ses capacités.

Il ressort des travaux du rapporteur spécial qu'un montant de 500 000 euros permettrait au CDCS de faire face aux crises à venir.

Le présent amendement propose donc d'abonder de 500 000 euros l'action 01 *Coordination de l'action diplomatique* du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde* à partir de l'action 08 *Appui au réseau culturel et de coopération* du programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence*. Le rapporteur spécial appelle le Gouvernement à rétablir les crédits prélevés en cas d'adoption.